



## **Compte-rendu citoyen de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu**

tenue le 14 janvier 2020

### **Et de l'assemblée publique de consultation sur le règlement #1-2020**

tenue le 28 janvier 2020

Avertissement : Ce compte-rendu a été rédigé à partir de notes prises par des citoyens présents à l'assemblée. Des vérifications ont été faites auprès de ces sources mais il est toujours possible que se glissent quelques imprécisions. Pour simplification, les deux périodes de questions des citoyens sont rapportées à la fin du compte-rendu. On trouvera à la fin du compte-rendu la liste et l'explication des sigles utilisés.

Note : Depuis que le Maire résume de façon très satisfaisante sans le « Saint-Marc...Quoi? » le contenu des rencontres du conseil, nous nous limiterons à ne rapporter que les dépenses significatives, les rapports d'activités des élus ainsi que le résumé des questions des citoyens et les réponses apportées.

- 1 Après l'adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière assemblée, les conseillers approuvent les dépenses du mois dernier pour un total de 134 339 \$ dont :
  - 1.1 39 900 \$ pour l'aménagement de la Halte-Vélo de l'angle du rang des Soixante et de la Montée Verchères (cette somme est remboursée à la municipalité dans le cadre de divers programmes);
  - 1.2 2220 \$ en jetons de présence annuels aux membres des comités consultatifs municipaux (CCU, CCE, CCL).
- 2 Rapports des activités des élus
  - 2.1 Des membres du CCE ont bénéficié d'une visite guidée des installations de l'usine de biométhanisation SIMECS qui traite nos matières résiduelles putrescibles (bac brun) pour produire du méthane. Visite très appréciée.
  - 2.2 Le CCL annonce l'organisation d'un cours d'initiation à l'utilisation du Vélo-Parc. La patinoire devrait être accessible à compter du 15 janvier.
  - 2.3 Le responsable de la sécurité publique fait état du décret de novembre 2019 de la SQ qui traite des chiens dangereux et harmonise les divers règlements municipaux qui s'y rapportent.
  - 2.4 Le responsable de l'administration a été nommé sur le CCL où on étudiera les suggestions proposées par un groupe d'élèves de l'école au sujet de la sécurité du Vélo-Parc (ces suggestions seront énumérées lors de la période de questions et interventions des citoyens).

2.5 Le Maire remercie les bénévoles de l'Opération Nez-Rouge et annonce qu'une partie des revenus a été remise à la Maison des Jeunes.

### 3 Questions et interventions des citoyens présents.

3.1 À un citoyen qui a demandé, le mois dernier, le remboursement des frais de 75 \$ (carte « Accès-Beloeil ») exigés pour participer à des activités organisées sur le territoire de la ville de Beloeil, le Maire répond que, bien que les autres municipalités voisines (Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis, Saint-Charles-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil) aient accédé à une telle demande, les membres de notre conseil municipal ont décidé de ne pas affecter d'argent public à une telle initiative.

3.2 Deux élèves de 6<sup>e</sup> année de l'école des Trois-Temps viennent présenter aux membres du conseil municipal une série de suggestions pour améliorer la sécurité sur la piste du Vélo-Parc. Déjà on y a assisté à des collisions occasionnant des blessures. Voici une liste des suggestions :

3.2.1 Présence sur les lieux d'une trousse de premiers soins,

3.2.2 Une signalisation pour limiter le nombre de cyclistes à 8 à la fois,

3.2.3 L'embauche, deux fois par été, d'un moniteur-instructeur pour enseigner les éléments de la sécurité,

3.2.4 Présence d'un surveillant aux heures de grande fréquentation du Vélo-Parc,

3.2.5 L'inscription de flèches de direction sur l'asphalte,

3.2.6 L'établissement d'heures d'accès distinctes pour les différents groupes d'âges,

3.2.7 L'embauche de jeunes astreints aux travaux communautaires pour l'entretien.

Les membres du conseil reçoivent ces commentaires et les étudieront ultérieurement.

3.3 Un citoyen conteste l'utilisation de 500 000 \$ du retour de la TECQ pour le remplacement, sur la rue Comtois, d'un pont qui ne dessert que 3 résidences. Le Maire lui répond que ces résidences sont en place depuis une vingtaine d'années et que la municipalité a le devoir de les desservir au même titre que toutes les autres résidences du territoire.

# Assemblée de consultation publique sur le règlement #1-2020

[Projet de règlement #1-2020 modifiant le règlement de zonage no. 3-2011, tel qu'amendé, de façon à assurer la cohabitation harmonieuse des activités d'élevages en zone agricole](#)

Il s'agit d'un règlement, son titre le dit, qui décrit minutieusement et en détails toutes les conditions de cohabitation entre les activités d'élevage et les activités d'occupation et d'utilisation du territoire par l'ensemble des citoyens. Ces normes sont les mêmes partout sur le territoire de la MRC et du Québec.

L'assemblée n'en était une, en fait, que d'information puisque le règlement découle d'une obligation nationale.

## Liste des sigles utilisés :

AIBR :	Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu
CABVR:	Centre d'action bénévole de la Vallée du Richelieu
CCE :	Comité consultatif en environnement (comité municipal)
CCL :	Comité consultatif en loisirs (comité municipal)
CCU :	Comité consultatif d'urbanisme (comité municipal)
CLD :	Centre local de développement (organisme régional)
COMBEQ :	Corporation des officiers municipaux et en environnement du Québec
COVABAR :	Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu
CRE:	Conseil régional de l'environnement (organisme régional)
FARR :	Fonds d'appui au rayonnement des régions (programme du gouvernement du Québec)
FQM :	Fédération québécoise des municipalités
GES :	Gaz à effet de serre
MADA :	Municipalité amie des aînés
MAMH :	Ministère des affaires municipales et de l'habitation
MTQ :	Ministère du transport du Québec
PMAD :	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
SEMECS :	Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (Usine de biométhanisation des résidus organiques)
SQ :	Sûreté du Québec
SSI :	Service de sécurité et incendies (organisme municipal)
PIIA :	Plan d'intégration et d'implantation architecturale
TECQ :	Taxe sur l'essence et contribution du Québec
UMQ :	Union des municipalités du Québec